



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

*Commission Départementale
d'Aménagement Commercial*

Direction départementale des Territoires
Service Territoires et Développement

Attestation accord tacite 529.odt

ATTESTATION D'AUTORISATION TACITE

**Le préfet de Lot et Garonne,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

La société civile « ISIS », agissant en qualité de gérante, a déposé au secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial, le 2 novembre 2011, un dossier de demande d'autorisation de création d'un grand magasin de bricolage à l enseigne « TRIDOME » d'une surface de vente totale de 5 995 m² sur la commune de MARMANDE.

En l'absence de notification d'une décision de la commission départementale d'aménagement commercial dans le délai de deux mois prévu à l'article L.752-14 du code de commerce, l'autorisation sollicitée par la société « ISIS » a été tacitement accordée le 5 janvier 2012.

Cette attestation sera affichée pendant un mois à la mairie de MARMANDE, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Agen le 5 janvier 2012

Pour le préfet,
Président de la commission départementale
d'aménagement commercial

Le Secrétaire Général
Guillaume QUENET